

## Un temps de travail qui doit être pris en compte

Les stéréotypes sur le travail des enseignant-e-s sont nombreux. Pourtant, nous savons tous que, comme les autres employés en Suisse, leur engagement et leur temps de travail ne sont pas en deçà des normes légales. Il est temps de le démontrer de manière irréfutable.

Le printemps passé, une enquête sur l'état de santé des enseignant-e-s romands a été menée. Avec succès ! Plus de 5'500 collègues dans toute la romandie y ont participé.

Cette année, afin de disposer de données factuelles pour promouvoir une politique de reconnaissance du travail de l'enseignant-e, les organisations membres du SER réalisent, en collaboration avec la SPV et d'autres associations d'enseignant-e-s en Suisse romande et en coopération avec l'organisation faîtière des enseignantes et enseignants de Suisse alémanique (LCH), une saisie du temps de travail.

L'étude se déroulera du 7 février 2018 au 4 février 2019. Il sera demandé à chaque participant de saisir son temps de travail effectué pendant une semaine uniquement. Un courriel parviendra quelques jours avant la semaine qui sera attribuée.

La SPV invite ses membres à participer à ce recensement, indépendamment du fait que la semaine qui sera attribuée sera une semaine « difficile », « légère » ou « normale » ou une semaine avec ou sans jours fériés ou même une semaine complète de vacances.

Quelques jours avant la semaine de saisie, le participant recevra un courriel avec un lien d'accès à l'enquête, ainsi que des informations supplémentaires. Le temps de réponse au questionnaire sera d'environ 20 minutes.

Contact : [info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch)